

Questionnaire Violence sexuelles et sexistes (VSS) : FO vote contre lors du CSE du 1er octobre !

Montreuil, le 6 octobre 2026

Questionnaire Violence sexuelles et sexistes (VSS) : FO vote contre lors du CSE du 1er octobre !

Le ministère de l'Éducation nationale indique que la prévention des VSS faites aux enfants était l'une de ses priorités. Nous partageons pleinement cet objectif qui vient conforter la mission de protection de l'enfance déjà confiée aux personnels assistants sociaux et infirmiers et médecins, les 1ers étant tout particulièrement formés en matière d'accompagnement des victimes.

Dans ce cadre, il a présenté récemment aux organisations syndicales lors du CSE du 1er octobre un projet de décret mettant en place des questionnaires à destination de chaque élève de la grande section à la terminale.

Ces questionnaires sont inadaptés aux enjeux

Nous demandons l'abandon de ces questionnaires aux conséquences et aux effets contre-productifs pour les élèves : mettre en place une unique occasion annuelle de faire des confidences via un questionnaire, faire peser sur l'enfant la responsabilité des révélations, devoir gérer les éventuelles révélations vis-à-vis de leurs camarades susceptibles de voir leurs réponses, devoir assumer une mise à l'écart en cas de dispense, annoncer une forme de confidentialité, mais pourtant passer ce questionnaire en classe entière, ...

Un questionnaire ne permet pas la libération de la parole

Renforcer l'écoute d'un élève consiste d'abord à favoriser sa prise de contact avec un personnel qualifié facilement accessible quand il en ressent le besoin ou, lorsque des signaux d'alerte sont repérés, lui permettre d'avoir un entretien personnalisé avec un professionnel spécialiste de l'écoute empathique et de la protection de l'enfance.

La protection des enfants ne se brade pas au nom des économies budgétaires

Si lutter contre les VSS est une priorité, le ministère doit en faire une priorité budgétaire. La FNEC FP-FO revendique le recrutement massif dès maintenant des personnels qualifiés que sont les assistants sociaux, les personnels infirmiers, les médecins et les PsyEN.

La FNEC FP-FO a voté contre le décret mettant en place les questionnaires VSS

Lors du CSE comme lors des 4 groupes de travail ministériels précédents, les organisations syndicales ont exprimé leur inquiétude tant sur la forme que sur le fond et les risques de surtraumatisme compte tenu de la faiblesse actuelle des moyens tant dans les services de l'Éducation nationale que dans ceux de protection de la jeunesse. Des réserves importantes sont énoncées quant aux conditions de mise en œuvre de ce texte, avec une charge de travail difficile voire impossible à tenir.

Au final, lors du CSE du 1er octobre, les votes sur le décret qui met en place le « questionnaire VSS » sont :

Pour : 0 voix ; Contre : 9 voix (4 FO, 3 CGT, 2 SUD) ; Abstention : 16 voix (SE-UNSA, SNPEN-UNSA, SNALC...) ; Ne prend pas part au vote : 35 voix (FSU, UNSA, CFDT, FCPE...)

Ce texte n'a obtenu aucune voix favorable !

Les annonces du ministre des recrutements de 300 postes santé-psycho-sociaux, soit 1 poste par corps et par département en moyenne, ne sont encore que des gouttes d'eau dans l'océan des besoins. Dans le cadre de la mobilisation actuelle, les lycéens réclament aussi davantage de personnels de santé-psycho-sociaux. Les 54 milliards de nouvelles coupes prévues dans le projet de budget 2027 entraîneraient une dégradation encore plus importante des conditions de travail des personnels et de la prise en charge des élèves.

La FNEC FP-FO va continuer de proposer aux autres organisations syndicales et de parents l'action commune pour l'abandon de ce décret !

Elle invite les personnels à se saisir des assemblées générales et des heures d'informations syndicales pour mettre ce sujet à l'ordre du jour.